

Des ressources pour le BTS ESF...

**BC5 - PARTICIPER À LA DYNAMIQUE  
INSTITUTIONNELLE ET PARTENARIALE**

# **LA POLITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT**

**Date de publication :** Avril2024

**Rédacteur :** Thierry BOUFFECHOUX, enseignant de STMS de l'académie de Normandie

Ce dossier documentaire et pédagogique vise à accompagner les enseignants de STMS dans la préparation de leurs enseignements en BTS ESF. Il ne vise pas à être exhaustif concernant le bloc de compétences 5 mais à proposer un certain nombre de ressources variées, utiles.



Article



Article en ligne



Site



Vidéo



Rapport



Infographie

## SOMMAIRE

### LA POLITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

<b>1. ÉTAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT</b>	p.3
1.1. Chronologie	p.3
1.2. Des chiffres et des ressources	p.3
1.3. Illustration du caractère interministériel de la politique du logement	p.4
<b>2. LOGER LES PUBLICS VULNÉRABLES</b>	p.4
2.1. Logement d'abord : de l'expérimentation à l'institutionnalisation	p.4
2.2. Permettre l'accès des jeunes au logement autonome	p.5
2.3. La loi SRU du 13 décembre 2000	p.5
2.4. La loi DALO du 5 mars 2007	p.6
2.5. Le logement social	p.7
<b>3. LE MAL-LOGEMENT</b>	p.8
3.1. Le rôle de la DIHAL	p.8
3.2. Le combat de la fondation Abbé Pierre	p.8
<b>4. L'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET L'HÉBERGEMENT SPÉCIFIQUE</b>	p.9
4.1. L'hébergement d'urgence	p.9
4.2. Un exemple d'hébergement temporaire et accompagné	p.11
4.3. Héberger des publics spécifiques	p.11
<b>5. LE LOGEMENT ENTRE LE RÊVE PAVILLONNAIRE ET LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE</b>	p.14

## LA POLITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

### 1. ÉTAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT

#### 1.1. Chronologie



Vie publique. [Politique de logement social : chronologie](#). 26 juillet 2022.

**Note de lecture** : À titre de repère, voici une chronologie de la politique du logement social à partir du lendemain de la seconde guerre mondiale (1948). Au sommaire :

- L'intervention de l'État après la Libération
- Réforme du financement du logement social
- Du droit au logement opposable (DALO)
- DALO, vente de logements sociaux : les différentes réponses à la demande de logements

3

#### 1.2. Des chiffres et des ressources



Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires. [Chiffres-clés du logement – Édition 2022](#). Data Lab.

**Note de lecture** : Outre une infographie actualisée sur les [chiffres clés du logement en France](#), on trouvera la [composition du parc de logements](#), les données relatives aux [conditions et difficultés de logement](#) et enfin des données sur une nouvelle problématique : [les pressions exercées sur l'environnement](#) (artificialisation des sols, énergie, ressources du BTP, déchets).



[Banque des Territoires](#).

**Note de lecture** : Créée en 2018, la Banque des Territoires propose des solutions de financement et d'accompagnement aux collectivités locales, entreprises publiques locales, aux organismes de logement social et aux professions juridiques. La Banque des Territoires se donne pour mission d'accompagner la transformation et la modernisation des territoires de France. Elle est responsable d'une des cinq missions de la Caisse des Dépôts.

À partir de ce site, il est possible, dans l'onglet « **Ressources** » d'avoir accès à de multiples documents : rapports, retours d'expériences, livrets pédagogiques, actualités...notamment dans les rubriques : « **Habitat** » et « **Collectivités locales** ». Un outil riche d'exemples et de témoignages concrets.

### 1.3. Illustration du caractère interministériel de la politique du logement



Handicap.gouv.fr. [Le caractère interministériel de la politique du logement](#), de la santé et des solidarités, 21 février 2023.

**Note de lecture :** Une illustration du caractère interministériel de la politique du logement, à travers un communiqué de presse de la ministre déléguée chargée des personnes handicapées sur le sujet de l'habitat inclusif.

**Introduction de l'article :** « Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée chargée des Personnes handicapées, Olivier Klein, ministre délégué à la Ville et au Logement, et Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité ont réuni ce jour le comité interministériel de l'habitat inclusif. »

4

## 2. LOGER LES PUBLICS VULNÉRABLES

### 2.1. « Logement d'abord » : de l'expérimentation à l'institutionnalisation



L'Union sociale pour l'habitat. [Le logement d'abord vu par les personnes concernées : l'éclairage de la recherche](#). Vidéo, 29 septembre 2022, 27'11.

**Note de visionnage :** L'intérêt de cette vidéo est de présenter le dialogue entre les chercheurs, les acteurs de terrain et toutes les personnes concernées autour de la démarche « Logement d'abord ».

**Présentation de la vidéo :** « Dans quelle mesure la démarche « Logement d'abord » participe-t-elle d'une évolution de la situation des personnes, et plus spécifiquement en quoi conduit-elle ou non à une transformation des relations entre l'offre sociale et ses destinataires ? Quel(s) rôle(s) jouent les acteurs, collectivités locales, organismes Hlm ? Que leur apprend la recherche ?

Avec Nicolas BERUT, Coordinateur Logement d'abord, Direction de l'habitat et du logement, Métropole de Lyon, Méline REVELLIN, Chargée de mission Logement d'Abord, GIE La Ville Autrement, Est Métropole Habitat, Gabriel URIBELARREA, Sociologue, Chaire PUBLICS des politiques sociales - Odenore, Laboratoire Pacte (UMR 5194), Université Grenoble Alpes. »



HENNIN Manuel, ESTECAHANDY Pascale. [Le Logement d'abord : une politique publique généraliste pour répondre largement à la question du sans-abrisme en France](#). In *La politique du Logement d'abord en pratique*. Presses de Rhizome, Collection Théma, 2022, pp.16-24.

**Introduction de l'article :** « En 2017, le gouvernement adopte une stratégie nationale de lutte contre le sans-abrisme en s'appuyant sur un principe déjà présent depuis plusieurs années dans le paysage institutionnel et associatif français : le Logement d'abord. Cette stratégie relance une ambition de réforme de la politique publique d'hébergement et d'accompagnement des personnes sans domicile engagée en 2007. Comment s'est déployée une telle réforme d'un point de vue conceptuel et pratique ? Et comment le périmètre très circonscrit du dispositif expérimental Un chez-soi d'abord a-t-il été dépassé pour tenter de relever les défis structurels du sans-abrisme à l'échelle du territoire ? »



Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. [Logement d'abord : le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme](#). 4 juillet 2023.

**Note de lecture** : Cet article présente la feuille de route et le plan quinquennal 2023-2027 porté par la DIHAL (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement) et rappelle les sources d'inspiration de cette politique, notamment les expérimentations des certains pays scandinaves et anglo-saxons. Cette priorité de la politique du logement affirme le logement comme le préalable à l'insertion. L'article définit les publics concernés, les cinq axes du plan et les expérimentations accélérées dans 44 collectivités territoriales.

**Extrait de l'introduction** : « *Le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme, dit plan Logement d'abord, a pour ambition de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile. Le premier plan Logement d'abord (2018-2022) a permis à près de 440 000 personnes sans domicile d'accéder à un logement pérenne. En 2023, le Gouvernement a annoncé une augmentation des crédits alloués au plan Logement d'abord 2, avec une enveloppe supplémentaire de 160 millions d'euros d'ici 2027, afin de renforcer les efforts de réinsertion pour les personnes sans domicile.* »

## 2.2. Permettre l'accès des jeunes au logement autonome



[Union Nationale des CLLAJ](#) (Union Nationale des Comités Locaux de Logement Autonome des Jeunes).

**Note de lecture** : L'Union Nationale des CLLAJ est née en 2002. Il s'agit d'une association qui fédère une centaine de Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes et Services Logement dans toute la France. Les Comités Locaux de Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) sont des acteurs non lucratifs spécialistes du logement des jeunes. Leurs principales missions sont l'orientation, la recherche, l'accès et le maintien dans le logement. Leur objectif est de permettre aux jeunes d'accéder à un logement adapté à leurs besoins et à leur situation personnelle et professionnelle. Ce site permet l'accès à toutes les informations concernant les démarches avant de trouver un logement, les aides financières éventuelles et les conseils juridiques une fois le logement obtenu. Un site complet, pratique et utiles aux étudiant.es notamment.



[CLLAJ du Pays de Saint Lô](#).

**Note de lecture** : Un exemple concret à partir du site web du CLLAJ du pays de Saint Lô (50, Manche). Informations, démarches, annonces de location, un lien destiné aux propriétaires, les aides au logement...Un moyen de travailler avec les étudiant.es sur une mise en situation.

## 2.3. La loi SRU du 13 décembre 2000



Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. [Loi solidarité et renouvellement urbain \(SRU\)](#). 5 septembre 2022.

**Note de lecture** : Cet article présente la loi SRU dans ses objectifs et ses mesures phares. Outre l'évolution du droit de l'urbanisme, l'encouragement du développement durable, les transports en

commun et la modification du droit du logement, c'est à l'onglet consacré à l'article 55 qu'il faut porter une attention particulière. En effet, [cet article 55](#) oblige certaines communes à disposer d'un nombre minimum de logements sociaux, proportionnel à leur parc résidentiel.

**Extrait :** « *Les communes de plus de 3 500 habitants – et de 1 500 habitants dans l'agglomération parisienne – appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants doivent disposer de 25 % de logement social, en regard des résidences principales, d'ici 2025. Toutefois, dans les communes appartenant à des territoires dont la situation locale ne justifie pas un renforcement des obligations de production, cette obligation est fixée à 20 % de logements sociaux. Par ailleurs, les communes de plus de 15 000 habitants en croissance démographique de plus de 5 %, ne se situant pas dans les territoires précités et justifiant d'un effort de production supplémentaire au vu du fonctionnement de leur marché local de l'habitat, ont également l'obligation de disposer de 20 % de logements sociaux. Ces communes sont dites isolées.(...) »*



MALLET Claire. [Loi SRU : un bilan triennal "décevant"... et dans certains cas "catastrophique"](#). Banque des territoires, 6 décembre 2023.

**Note de lecture :** Un bilan sévère de l'application de la loi, avec des chiffres inquiétants relatifs à l'atteinte des objectifs par de nombreuses communes. Cet article est à mettre en perspective avec un [communiqué de presse de la Préfecture du Val de Marne](#) relatif à la carence de 9 communes du département qui ont fait l'objet d'un arrêté de carence pris par la préfète.

**Présentation du site :** « *C'est ce que constate la Fondation Abbé Pierre dans son palmarès 2020-2022 d'application de l'article 55 de la loi SRU sur les objectifs de production de logements sociaux. 64% des 1.031 communes soumises à la loi SRU n'ont pas atteint leurs objectifs triennaux. C'est plus qu'il y a trois ans. »*

#### 2.4. La loi DALO du 5 mars 2007



Vie publique. [Droit au logement opposable : quelle application réelle du DALO ?](#) 21 juillet 2022.

**Note de lecture :** Un éclairage simple et assez complet sur la loi du 5 mars 2007, dite loi « DALO » : de sa création à son application et à son renforcement, notamment à la suite de la publication du [Rapport de la Cour des Comptes](#) de janvier 2022 qui pointe l'insuffisance du soutien des collectivités territoriales et des bailleurs pour soutenir l'Etat dans le relogement des bénéficiaires du DALO.

**Extrait de l'article :** « *[...] Proclamé avec la loi Quilliot du 22 juin 1982 - qui fait du droit à l'habitat un droit fondamental - et consacré quelques années plus tard par la loi Besson de 1990 ("Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation"), le droit au logement est longtemps resté inappliqué, en l'absence de tout dispositif contraignant. C'est à la suite de la mobilisation autour des campements de sans-abris, installés sous l'impulsion de l'association "Les enfants de Don Quichotte" dans plusieurs grandes villes de France durant l'hiver 2006, que l'opposabilité du droit au logement a acquis un fondement juridique.[...]. »*



Haut Comité pour le droit au logement. [15 ans après la loi DALO, un nécessaire rappel à la loi.](#)  
Avril 2022, 158 p.

**Note de lecture** : Ce bilan de la loi DALO et de son application 15 ans après sa création permet de prendre du recul, sans concession, dans le droit fil du Comité de suivi de la loi DALO qui a publié son propre rapport en mars 2020 [« Pour un plan national d'accès au droit et de lutte contre le non-recours »](#). Il permettra aux enseignants d'actualiser les données et de mettre en évidence les freins à l'application de cette loi.

**Extrait (p.6)** : « (...) L'alerte de la Cour des Comptes en janvier 2022 sur l'enlèvement progressif du DALO, conforte les inquiétudes du Haut Comité. Si le présent rapport souligne une mobilisation sans précédent de l'Etat en termes d'hébergements pour faire face aux situations d'urgence, il précise que trop de prioritaires au titre du DALO ne parviennent pas à accéder à l'hébergement ou au logement. (...). » Bernard Devert, président du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées

7

## 2.5. Le logement social



Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. [Chiffres et statistiques du logement social.](#) 9 novembre 2023.

**Note de présentation** : « Le ministère chargé du logement assure un suivi statistique du secteur HLM, particulièrement dynamique en France puisque qu'il compte 5300 000 logements et loge 10 millions de personnes. Autant sur le plan de la construction que sur la demande ou sur l'occupation du parc, des chiffres et statistiques sont mis à jour chaque année. »



[L'Union Sociale pour l'Habitat.](#)

**Note de lecture** : Créée en 1929 sous le nom d'Union nationale des Fédérations d'organismes Hlm, l'Union Sociale pour l'habitat est une association « loi 1901 ». Elle est administrée par un Comité Exécutif où siègent des membres des cinq fédérations qui en sont membres.

Au fil des onglets, un riche éventail de ressources accessibles : rapports, articles, infographies, études... À signaler le lien vers les [chiffres HLM](#).

Par ailleurs, on peut accéder au nouveau site [hlm-info.fr](#), destiné à l'information sur le logement social pour le grand public, qui rassemble les éléments essentiels sur les démarches, les droits et le fonctionnement du logement social.



Vie publique. [Logement social : quels financements ?](#) 14 juin 2022.

**Note de lecture** : Au sommaire de cet article :

- Les aides de l'État dans le financement du logement social
- Le rôle de la Caisse des dépôts et consignations (CDC)
- Les autres financements dont les apports de la loi du 13 août 2004 qui permet à l'Etat de déléguer l'aide à la pierre aux collectivités territoriales volontaires, ceux de la loi 3DS de 2022, le « 1% logement »
- Vers une mutualisation renforcée (entre l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes HLM ou bailleurs sociaux) ?

Très utile pour comprendre l'économie du logement et se projeter dans une réforme qui mettrait fin à l'aide à la pierre et renforcerait l'encadrement du Prêt à taux zéro.

### 3. LE MAL-LOGEMENT

#### 3.1. Le rôle de la DIHAL



Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement. [Présentation de la DIHAL.](#)

**Extrait de la présentation :** « La DIHAL exerce ainsi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 la responsabilité du programme budgétaire « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » (2,4 Mds € en 2020) et, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, l'ensemble des compétences sur le champ de l'hébergement et de l'accès au logement. »

**Note de lecture :** Cette présentation permet de mesurer le caractère interministériel du logement. Cette page donne la possibilité de télécharger une plaquette de présentation de la DIHAL (avril 2021).

#### 3.2. Le combat de la fondation Abbé Pierre



[Fondation Abbé Pierre.](#)

**Note de lecture :** Chaque année la fondation Abbé Pierre publie son rapport et des synthèses sur la situation du mal-logement en France. Outre les chiffres annuels actualisés, on y trouvera selon les années des synthèses thématiques. Le [29<sup>ème</sup> rapport](#) paru début 2024 est aussi disponible en [dossier de synthèse](#)

Il faut aussi signaler [Les Cahiers du logement](#), qui complètent les rapports annuels en ciblant des régions et des problématiques de mal-logement spécifiques : guichet unique de la rénovation énergétique, sans-papiers, engagement solidaire, les personnes placées sous main de justice, les personnes expulsées...

**Présentation du rapport :** « (...) L'HABITAT INDIGNE, L'ÉTERNEL RETOUR. L'heure est donc, 70 ans après l'appel de l'abbé Pierre, à refonder fraternité et dignité. Or, le logement est au cœur de la dignité due aux personnes en difficulté. Ce 29<sup>e</sup> rapport met l'accent sur l'habitat indigne, l'un des reflets de la crise du logement et phénomène en renouvellement permanent, à la rencontre entre la dégradation d'un bâti et la vulnérabilité d'un ménage. (...) »



## 4. L'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET L'HÉBERGEMENT SPÉCIFIQUE

### 4.1. L'hébergement d'urgence



Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. [Mal-logement : les différentes solutions d'hébergement et de logement accompagné](#). 28 septembre 2020.

**Note de lecture :** Cet article permet tout d'abord pour les étudiants de consulter des chiffres et des données, d'étudier le dispositif d'orientation des personnes sans abri ou mal logées par le biais du SIAO (Services intégrés de l'accueil et de l'orientation), de revenir sur le caractère inconditionnel de l'accueil en hébergement, de faire le point sur une classification des formules d'hébergement et de logement accompagné (pensions de familles, RHVS et les formules de logement accompagné). Mais il permet avant tout aux étudiants de comprendre la distinction entre le logement et l'hébergement selon le statut de l'occupant et les conditions d'accueil.

**Extrait de la présentation :** « *L'accueil en hébergement est destiné à répondre aux besoins immédiats des personnes sans abri et en situation de détresse. La politique d'hébergement est fondée sur trois grands principes fondamentaux : l'inconditionnalité de l'accueil, la continuité de prise en charge et la mise en œuvre d'un accompagnement en vue de favoriser l'accès au logement. (...)* ».



Ministère chargé du logement. [Centre d'hébergement d'Urgence \(CHU\)](#).

**Note de lecture :** Voici une fiche consacrée aux Centres d'hébergement d'Urgence ou CHU : missions, statut, références législatives, public accueilli, financement, durée d'accueil, forme d'habitat... Certaines informations sont à réactualiser (il s'agit de la version 2020, cela concerne par exemple le nombre de places).

**Définition/missions :** « (...) *Structure d'hébergement permettant une mise à l'abri immédiate et offrant des prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale et une orientation vers un professionnel ou une structure susceptible d'apporter à la personne l'aide justifiée par son état. (...)* »



Ministère de la transition écologique. [Guide des dispositifs d'hébergement et de logement adaptés](#). 18 mai 2021.

**Note de lecture :** Ce guide est organisé sous forme de fiches pratiques, co-rédigées par la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale), la DHUP (Direction de l'habitat, de l'Urbanisme et des Paysages), la DIHAL (Direction Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement) et le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, les mobilités et l'aménagement), et reprend l'essentiel de chacune des formes d'hébergement et de logement adaptés. Il permet de regrouper toutes les formes d'hébergement.

**Extrait de la présentation :** « (...) *Cette série de fiche dédiée aux dispositifs d'hébergement et de logement adapté permet de se repérer dans les objectifs, les missions, les statuts, le mode de gestion et les financements des différentes formes d'hébergement et de logement adapté. Elle est composée de 16 fiches pratiques indiquant l'essentiel sur chacune de ces formes d'hébergement et de logement ou de ces dispositifs d'orientations. Ces fiches concernent, selon les cas :*

- **L'orientation** et la veille sociale : service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) ;

- **L'hébergement** : nuitées d'hôtels, résidences hôtelières à vocation sociale (RHVS), centres d'hébergement d'urgence (CHU), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), logement temporaire financé par l'allocation logement temporaire (ALT), établissements d'accueil mère enfant, lits halte soin santé (LHSS), lits d'accueil médicalisé (LAM), et appartements de coordination thérapeutique (ACT en hébergement) ;
- **Le logement** : appartements de coordination thérapeutique (ACT en logement), résidences sociales, pensions de famille, résidences accueil, foyers de jeunes travailleurs (FJT), foyers de travailleurs migrants (FTM) et intermédiation locative (IML). »



Veille Sociale 14. [Tous les services en Hébergement d'urgence dans l'Agglomération caennaise.](#)

**Note de lecture** : Ce site est un annuaire en ligne recensant par secteur les dispositifs, associations et structures assurant diverses missions. Il permet une recherche par secteur et par services : de la distribution alimentaire aux activités d'insertion en passant par l'hébergement d'urgence, l'hébergement de stabilisation et l'hébergement d'insertion. Il se présente sous forme de fiches récapitulatives qui permettent d'accéder aux sites et adresses. Les partenaires du site sont le Conseil Départemental du Calvados et l'Association des Amis de Jean Bosco (AAJB). La directrice de publication est par ailleurs en responsabilité en tant qu'administratrice d'un Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SAIO).



Samu Social de Paris. [Les Centres d'Hébergement d'Urgence.](#)

**Note de lecture** : Cet article présente la définition d'un CHU, deux centres (Popincourt et Romain Rolland), les centres pour femmes (Championnet, Ivry-sur-Seine et l'Hôtel de ville de Paris) ainsi que les centres pour familles (Ariane dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, Olympe à Montrouge et Babinski à Ivry-sur-Seine). Il est conseillé de se connecter directement au site du [Samu Social de Paris](#), dans l'onglet « qui sommes-nous », cliquer sur « [Nos publications](#) ». En effet, de nombreuses ressources et publications permettront aux étudiants et enseignants de découvrir les rapports d'activité les plus récents ainsi qu'une plaquette institutionnelle 2023-2024.

**Extrait de la plaquette institutionnelle** : « *Aller vers, accueillir, soigner et héberger les personnes et les familles en grande précarité sont au cœur de ses missions depuis trente ans. Organisé en Groupement d'Intérêt Public, il fédère les énergies d'équipes de professionnel.les et de partenaires publics et privés, autour de valeurs communes: l'égalité entre tous les individus, la solidarité collective pour venir en aide à toute personne en situation d'exclusion, la dignité pour toutes et tous(...)* »



DREES. [200 000 personnes accueillies en centre d'hébergement début 2021](#). Les dossiers de la DREES, N°113, octobre 2023, 32 p.

**Note de lecture** : Outre des définitions très utiles en page 4 et en annexe 2, cette publication présente deux avantages pour les enseignants et les étudiants : d'une part elle donne des chiffres rarement publiés et rassemblés, et d'autre part elle comporte une infographie propice à l'exploitation de chiffres, à des calculs et à des comparaisons.

**Extrait** : « *Au 31 janvier 2021, selon l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021, 218 200 places d'hébergement sont ouvertes dans près de 3 100 centres d'hébergement. Ces structures diffèrent selon les publics*

*accueillis mais ont pour mission commune d'accueillir, d'héberger et d'accompagner des adultes et des familles en difficulté sociale. Elles hébergent 197 300 personnes, soit un taux d'occupation de 90 % des places proposées. La très grande majorité d'entre elles (210 500) sont des places permanentes (ouvertes à l'année ou durant la période d'ouverture de la structure) (...). »*

#### 4.2. Un exemple d'hébergement temporaire et accompagné



CDC Habitat. [Hébergement et logement accompagné.](#)

**Note de lecture :** Le groupe CDC Habitat est une filiale immobilière de la Caisse des Dépôts. Il se consacre outre à la location, à l'accession, et aux solutions multiples d'habitat qui couvrent l'ensemble de l'offre immobilière résidentielle, à l'hébergement et au logement accompagné. Il s'agit d'une illustration complète qui donnera l'occasion aux enseignants de revenir sur le rôle de la Caisse des Dépôts en matière de financement du logement social.

**Extrait de la présentation :** *« Engagés en faveur de l'intérêt général et de la cohésion sociale, nous proposons avec notre filiale Adoma des solutions temporaires de logement et d'hébergement accompagné, clés en main et adaptées aux personnes les plus fragiles. Rencontrer des difficultés pour se loger fragilise encore davantage les populations vulnérables : jeunes en insertion, travailleurs précaires, bénéficiaires de minima sociaux, travailleurs migrants, familles monoparentales... Tous ont besoin d'une solution logement adaptée à leurs revenus, mais aussi d'écoute et d'un accompagnement de qualité. (...) ».*

#### 4.3. Héberger des publics spécifiques



Service-public.fr. [Foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés.](#) 1<sup>er</sup> avril 2024.

**Note de lecture :** Les foyers d'hébergement pour travailleurs handicapés sont souvent annexés à des ESAT, ils font partie des solutions d'hébergement de la personne handicapée qui travaille, quand elle ne possède pas de logement. Cet article décrit le type d'hébergement, les conditions d'accès à cet hébergement et les démarches à accomplir par le travailleur handicapé pour y accéder.

Il est possible de réfléchir avec les étudiants sur les solutions alternatives mais aussi de proposer de prolonger leurs investigations documentaires, notamment en matière de préparation au logement autonome au moment de leur cessation d'activité et de retraite. Voici sur ce sujet quelques liens intéressants : [l'offre pour les personnes handicapées vieillissantes ou âgées](#) (site du département du Pas-de-Calais) ou encore [un hébergement pour retraités d'ESAT](#) (site de l'Association pour la Promotion Sociale des Aveugles et autres Handicapés (APSAH) en Limousin) au sein d'un Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM). Enfin à signaler [un guide de l'habitat inclusif](#) en date de 2017, publié par la CNSA.

**Extrait :** *« Le foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés propose un hébergement et un accompagnement aux adultes en situation de handicap qui exercent une activité professionnelle. Pour pouvoir y être admis, vous devez être reconnu travailleur handicapé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Le foyer d'hébergement est souvent annexé à un établissement ou service d'aide par le travail (Ésat). Il n'est pas médicalisé. »*



Métropole Grand Lyon. [Plan Logement hébergement d'Accompagnement et d'Inclusion des habitants en Difficulté de la Métropole de Lyon - PLAID 2023-2027](#). 84 p.

**Note de lecture :** Le Plan Logement hébergement d'Accompagnement et d'Inclusion des habitants en Difficulté de la Métropole de Lyon est un véritable document de travail pour les étudiants : le rôle d'une métropole, le cas de celle de Lyon par rapport au département du Rhône, le contexte, les enjeux et l'état des lieux, les orientations stratégiques et un plan d'action. Il s'agit de l'équivalent d'un schéma départemental en matière d'hébergement. La partie 2 est consacrée au diagnostic partagé et renvoie les étudiants au diagnostic de territoire et à la caractérisation du public visé.

**Extrait :** « Avec le PLAID 2023-2027, la Métropole de Lyon réaffirme sa volonté de rendre effective le « pouvoir d'habiter » pour bon nombre d'habitantes et d'habitants de la métropole lyonnaise qui en sont privés. C'est l'horizon politique qui l'anime et qui fonde la politique métropolitaine du Logement d'abord. Le PLAID est l'aboutissement d'une collaboration fructueuse entre l'État et la Métropole, collaboration qui se poursuivra tout au long de sa mise en œuvre pour les cinq années à venir. Aux côtés de l'État, la Métropole de Lyon sait pouvoir s'appuyer sur la richesse et l'engagement des partenaires locaux, notamment les associations d'insertion par le logement, pour améliorer les t d'élaboration, qui a mobilisé les services et l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels. Les changements législatifs intervenus depuis 2016, la mise en œuvre de la politique du Logement d'abord et la création du Service public de la rue au logement, ont fortement marqué l'élaboration de ce plan et ont permis de fixer ses grandes orientations. Dans un contexte d'accroissement de la précarité et d'augmentation des dépenses liées au logement, le Plan entend agir tant sur la prévention des difficultés d'accès et de maintien dans le logement que dans le traitement des problématiques liées aux conditions d'habitat de ceux d'entre nous qui rencontrent le plus de difficultés. C'est pourquoi la Métropole poursuivra son effort de soutien au secteur par les moyens consacrés au Fonds de Solidarité Logement (FSL). Elle est aussi à l'écoute de leurs alertes et celles des habitantes et habitants, pour éclairer la décision publique dans une politique du logement et de l'habitat qui nous concernent toutes et tous. Notre Métropole fait face à d'immenses défis dans sa lutte contre le mal logement. Les prix du foncier et de l'immobilier ont connu une évolution vertigineuse sur les quinze dernières années. La tension est extrême. Une grande partie des Grandes Lyonnaises et Grands Lyonnais n'accède plus au logement social faute d'offre suffisante, doit supporter des loyers trop élevés et parfois, des conditions d'habitat indignes, ou encore des expulsions locatives voire pire, la vie à la rue(...) » Renaud Payre, Vice-président en charge délégué à l'habitat, au logement social et à la politique de la ville.



HAS. « [Accompagner vers et dans l'habitat](#) ». Note de cadrage, 25 janvier 2022, 28 p.

**Note de lecture :** L'intérêt de cette note de cadrage est de faire le point sur les dispositifs et structures existants en matière d'habitat inclusif et ceci malgré l'abandon de cette catégorie d'habitat (en effet ce type d'habitat est aujourd'hui transversal et concerne les personnes âgées, le handicap, la protection de l'enfance et l'inclusion sociale). À remarquer, les parties intitulées « Habiter un lieu, une aspiration universelle, un vecteur essentiel à l'autonomie » et « De nouveaux dispositifs issus d'une longue évolution ».

**Extrait :** « (...) Ces RBPP [Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles] s'inscrivent dans un ensemble de droits fondamentaux communs à tous les citoyens, au niveau national et international.

*Le logement est considéré comme un droit fondamental universel par la Déclaration universelle des droits de l'Homme, dans son article 25-1 : « toute personne a droit un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires. » Cette conception est confirmée par la Constitution française dès 1946, dans son préambule (intégré à celle de 1958). Si ce préambule ne cite pas directement le droit au logement, l'alinéa 10 précise que : « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. », l'une de ces conditions est nécessairement le logement. De même pour l'article 1er de la charte de l'environnement qui indique que : « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. ».(...) »*



INOLYA. [Relève toit, un dispositif pour le relogement des victimes de violences intra-familiales.](#)  
11 mars 2024.

**Note de lecture :** Inolya est un bailleur social de l'agglomération caennaise et Opérateur public d'HLM. En tant qu'acteur du logement social, il participe à toutes les initiatives institutionnelles relatives à la politique d'hébergement. Ainsi le bailleur était convié par la DIHAL, à l'occasion de la journée internationale des femmes 2024, à un atelier relatif au relogement et à l'hébergement des femmes victimes de violences. Cet article présente le dispositif « Relève toit ». Il est possible en bas de page de se rendre sur le site d'un de ses partenaires, l'association de proximité Itinéraires.

**Extrait :** « *L'accès à un logement est une des premières problématiques qui se pose aux victimes de violences intra- familiales. Que les victimes passent ou non par un hébergement d'urgence, la majorité d'entre elles ont ensuite besoin de se reloger, avec leurs enfants le cas échéant. Vendredi 8 mars 2024, à l'occasion de la journée internationale des Droits des Femmes, nos équipes se sont rendues à Paris à l'invitation de la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) afin de participer à un atelier sur les enjeux liés au maintien à domicile ou au relogement des femmes victimes de violences conjugales. »*



La Mie de Pain. [Centre d'hébergement d'urgence pour femme isolée.](#)

**Note de lecture :** L'association la Mie De Pain fait partie de ces associations qui ont toujours œuvré auprès des plus vulnérables et ce depuis 1891 dans le XIIIème arrondissement de Paris. La Mie De Pain a mis en place deux foyers pour femmes seules à Paris, pour leur permettre de trouver un refuge loin des violences quotidiennes ou de la rue. Il s'agit dans l'urgence, de donner une réponse aux besoins élémentaires de nourriture, d'hygiène et de repos. On y privilégie la relation de confiance, le soutien matériel et l'accompagnement psychologique. Dans un second temps vient la reconstruction sociale. Un article passionnant qui peut s'accompagner d'une navigation sur le site où l'on peut trouver initiatives, documentation, documents et publications.

**Extrait :** « (...) *En 2021, l'OMS estime qu'une femme sur trois dans le monde est victime de violences au sens large. Alors, pour œuvrer en faveur du droit des femmes et leur apporter de l'aide, La Mie De Pain s'engage avec la mise en place d'un centre d'hébergement pour femmes en plein cœur de Paris. De la situation d'urgence au dialogue, toutes nos structures proposent un accompagnement individuel et collectif pour gagner en autonomie sociale et professionnelle afin de sortir définitivement de la précarité et commencer un nouveau départ.(...) »*

## 5. LE LOGEMENT ENTRE LE RÊVE PAVILLONNAIRE ET LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE



Société de Géographie. [« Le modèle du pavillon a profondément transformé la France »](#).  
[Entretien avec Clément Pétreault](#). YouTube, 24 septembre 2023, 25'50.

**Présentation :** « *Le modèle pavillonnaire est désormais sous le feu des critiques. Trop individualiste, pas assez durable voire même, pour certains observateurs, insoutenable sur le plan environnemental. Drôle de destin pour une forme d'urbanisme qui, des décennies durant, fut synonyme de progrès, de modernité et de liberté. Dans son dernier ouvrage « Une maison sinon rien. Pourquoi l'avenir est aux pavillons » (Stock, 2023), le journaliste Clément Pétreault se penche sur les vicissitudes d'un modèle urbanistique qui cristallise aujourd'hui les tensions qui irriguent une société française de plus en plus polarisée. Entretien nuancé avec un auteur fasciné par ce besoin de maison qui obsède depuis plus d'un siècle les Français. »*



Géo confluences. [Habitat pavillonnaire](#). ENS de Lyon, novembre 2023.

**Présentation :** « (...) *L'habitat pavillonnaire ou individuel correspond à un paysage caractéristique des périphéries urbaines et de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, dans lequel les logements individuels dominent. Si l'« âge d'or » de l'habitat pavillonnaire peut se situer entre les années 1960 et aujourd'hui, ses origines remontent au moins au XIX<sup>e</sup> siècle. Il est souvent associé aux banlieues et aux espaces périurbains, mais l'habitat pavillonnaire existe aussi dans les espaces ruraux. »*



Géo confluences. [Ségrégation](#). ENS de Lyon, juillet 2021

**Note de lecture :** Sur le site Géoconfluences qui est un centre de ressources pour les enseignants de géographie, un article consacré à la notion de « ségrégation » qui s'avère complexe puisqu'elle est un état que l'on peut constater, elle s'opère selon un processus défini et elle est perçue par les groupes sociaux. Dans le cadre de la politique d'urbanisation et du logement et en lien avec la thématique de la politique de la ville, cet article permet de mesurer les résultats de ce phénomène à travers de multiples exemples à travers le monde. Citons les exemples relatifs à des situations au Brésil, aux Etats-Unis et en France. Concernant la France, l'article proposé s'intitule [« Nouveaux territoires de l'habiter en France : les enclaves résidentielles fermées »](#)

**Extrait :** « *La ségrégation désigne la séparation subie de groupes sociaux dans l'espace. On la qualifie souvent de sociospatiale pour insister sur l'idée qu'elle est le résultat de choix politiques situés dans l'espace. (...) »*